LES ENJEUX

NON CATÉGORISÉ

Soulac-sur-Mer : fermeture du Casino de la Plage sur décision du ministère de l'Intérieur



Vincent Reynaert
Publié le 20 août 2025 . Lecture estimée : 2 min



Le Casino de la Plage, situé à Soulac-sur-Mer, a cessé toute activité le 31 juillet 2025 à la suite d'une décision du ministère de l'Intérieur. Cette fermeture, relayée par la préfecture de la Gironde, marque la fin d'une exploitation entachée par des manquements répétés aux obligations réglementaires, malgré une prolongation exceptionnelle accordée en début d'année.

L'exploitant, Roland Léas, n'a pas obtenu le renouvellement de son autorisation d'exploitation. En cause, des infractions graves relevées par la Commission nationale des jeux, concernant le respect des règles de jeu, la prévention du blanchiment d'argent et les dispositifs liés à l'addiction.
Une période probatoire de six mois lui avait pourtant été accordée, mais les correctifs engagés n'ont pas convaincu l'autorité de tutelle. L'avis défavorable de la Commission a donc scellé la fermeture définitive de la salle de jeux sous sa gestion.

Une exploitation fragile économiquement

Avec seulement 1,2 million d'euros de produit brut des jeux sur l'exercice 2023-2024, le Casino de Soulac faisait partie des plus petites structures du réseau national (source : Bilan des Statistiques des casinos et des clubs saison 2023-2024 – Service Central des Courses et Jeux). La fréquentation avait atteint 32 821 entrées sur la période, mais le PBJ affichait un recul de 12,67 % par rapport à l'exercice précédent.
Ces résultats traduisent une fragilité structurelle, d'autant plus marquée que la commune tirait directement parti de l'activité grâce à un loyer et à une taxe de 7 % sur les recettes des jeux.

Conséquences locales et sociales

La fermeture entraîne une incertitude immédiate pour les dix salariés de l'établissement. Selon l'exploitant, tous restent rémunérés pour le moment, mais leur avenir sera décidé « au cas par cas ». Une réunion d'information a eu lieu le 6 août.
Le maire de Soulac-sur-Mer, Xavier Pintat, s'est inquiété de l'impact de cette décision, particulièrement en pleine saison estivale, période cruciale pour l'économie locale. À cette perte s'ajoute la fermeture, début août, de la discothèque attenante, Le Zinc, également gérée par Roland Léas. Deux salariés ont été licenciés.

Et après ?

Un recours gracieux a été déposé le 5 août 2025 auprès du ministère de l'Intérieur. Le dossier reste en cours d'examen. La commune, autorité délégante, conserve la possibilité de désigner un nouveau délégataire pour une éventuelle réouverture, mais aucune perspective concrète n'a encore été annoncée.